

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 7 décembre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 14 décembre 2011

N° 11-11-03

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2011

OBJET :

**Acquisition parcelle de terrain
auprès de Mme PILLONEL.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la
séance :** 29

Secrétaire de séance : Julien GOUTAGNY

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE – Sophie DURY à Mireille PAULET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	19/12/2011
Accusé réception le	19/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-03



OBJET DE LA DELIBERATION :

ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN AUPRES DE MME PILLONEL

Dans le cadre de l'aménagement de la voie communale n° 30 et aux fins d'améliorer la visibilité à ce niveau, il convient de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée BX145 appartenant à Madame PILLONEL Jeanne.

Un document d'arpentage a été établi par Monsieur LIGOUT, géomètre-expert. La parcelle cadastrée BX145 d'une superficie totale de 1 145 m² est divisée en une parcelle BX222 de 55 m² qui deviendrait propriété de la Commune et une parcelle BX223 de 1 090 m² qui resterait propriété de Mme PILLONEL.

L'acquisition sera réalisée aux conditions suivantes :

- Prix d'achat : 20 € / m² soit 1100 € pour une surface de 55 m².
- Rétablissement d'une clôture agricole type URSUS ou similaire.
- Exécution d'un mur de soutènement des terres constitué des pierres de récupération du mur actuel, sur fondation béton, si nécessaire.
- Stockage de la terre végétale et répandage à l'arrière du mur pour nivellement du terrain à proximité de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de Mme PILLONEL de la parcelle BX222 aux conditions précitées.
- **DIT** que les frais de document d'arpentage et d'acte sont à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 décembre 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	19/12/2011
Accusé réception le	19/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-03